

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'économie et de la planification, le 10 janvier 2025 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de poste à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 10 décembre 2024.

Art 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 13 novembre 2024.

*Le ministre de l'économie
et de la planification*

Samir Abdelhafidh

Vu

Le Chef du Gouvernement

Kamel Maddouri

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2024-565 du 13 novembre 2024.

Monsieur Majid Ouni, contrôleur général des finances, est chargé des fonctions de président-directeur général de la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale.

Par décret n° 2024-566 du 13 novembre 2024.

Monsieur Sofiane Yaccoub, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de directeur général du centre international de la promotion des personnes handicapées, à compter du 6 septembre 2024.

Par décret n° 2024-567 du 13 novembre 2024.

Monsieur Chokri Ouali, inspecteur central du travail, est déchargé des fonctions de directeur général de l'inspection du travail, au comité général du travail et des relations professionnelles au ministère des affaires sociales, à compter du 9 août 2023.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE MARITIME

Par décret n° 2024-568 du 13 novembre 2024.

Est attribué à Monsieur Riahi Rachid, maître assistant de l'enseignement supérieur à l'institut supérieur des études préparatoires en biologie et géologie, une dérogation d'une deuxième année pour exercer dans le secteur public à compter du 1^{er} octobre 2024.

Par décret n° 2024-569 du 13 novembre 2024.

Monsieur Tarek Chaouch, ingénieur général, est déchargé des fonctions de président-directeur général de l'Office des terres domaniales.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et de la ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie du 15 novembre 2024, fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de cueillette et de transformation des olives 2024/2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et la ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie,

Vu la Constitution,

Vu le décret-loi du 10 octobre 1919 sur la répression des fraudes dans le commerce des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires ou des produits agricoles ou naturels, tel que complété et modifié par le décret-loi du 4 octobre 1956,

Vu la loi n° 92-117 du 7 décembre 1992, relative à la protection du consommateur,

Vu la loi n° 94-86 du 23 juillet 1994, relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche, telle que complétée par la loi n° 2000-18 du 7 février 2000,

Vu la loi n° 2009-69 du 12 août 2009, relative au commerce de distribution,

Vu la loi n° 2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix,

Vu le décret n° 89-457 du 24 mars 1989, portant délégation de certains pouvoirs des membres du gouvernement aux gouverneurs, tel que modifié et complété par les textes subséquents dont le dernier en date le décret n° 2014-1506 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 98-1629 du 10 août 1998, relatif à l'approbation du plan directeur des marchés de gros des produits agricoles et de la pêche.

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant organisation du ministère de l'agriculture, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2018-503 du 31 mai 2018,

Vu le décret n° 2003-1718 du 11 août 2003, relatif à la fixation des critères généraux de la fabrication, de l'utilisation et de la commercialisation des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires,

Vu le décret n° 2005-2177 du 9 août 2005, fixant les conditions de commercialisation des huiles alimentaires,

Vu le décret n° 2009-3726 du 14 décembre 2009, portant réglementation de la cueillette et du transport des olives et notamment son article 4,

Vu le décret n° 2024-76 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 8 mars 2006, portant approbation des cahiers des charges relatifs aux procédures environnementales que le maître de l'ouvrage ou le pétitionnaire doit respecter pour les catégories d'unités soumises aux cahiers des charges,

Vu l'arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat et du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 31 octobre 2006, fixant les conditions techniques et sanitaires minimales exigibles dans les huileries,

Sur proposition de la commission nationale pour l'organisation et le suivi du déroulement de la saison de cueillette des olives,

Sur avis des commissions régionales pour l'organisation et le suivi du déroulement de la saison de cueillette des olives.

Arrêtent :

Article premier - Les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de cueillette et de transformation des olives 2024/2025 sont fixées comme suit :

Gouvernorat	Date d'ouverture de la campagne	Date de fermeture de la campagne
Tunis	25 octobre 2024	31 janvier 2025
Ariana	7 novembre 2024	31 janvier 2025
Manouba	28 octobre 2024	31 janvier 2025
Ben-Arous	20 octobre 2024	28 février 2025
Bizerte	28 octobre 2024	28 février 2025
Nabeul	25 octobre 2024	28 février 2025
Zaghouan	25 octobre 2024	28 février 2025
Béja	30 octobre 2024	10 mars 2025
Jendouba	1 ^{er} novembre 2024	28 février 2025
Le Kef	30 octobre 2024	28 février 2025
Siliana	29 octobre 2024	28 février 2025
Sousse	24 octobre 2024	28 février 2025
Monastir	25 octobre 2024	8 mars 2025
Mahdia	25 octobre 2024	31 mars 2025
Kairouan	17 octobre 2024	31 mars 2025
Kasserine	1 ^{er} novembre 2024	28 février 2025
Sidi-Bouzyd	16 octobre 2024	31 mars 2025
Sfax	16 octobre 2024	31 mars 2025
Gafsa	14 octobre 2024	28 février 2025
Gabès	18 octobre 2024	15 février 2025
Médenine	20 octobre 2024	15 février 2025
Tataouine	21 octobre 2024	21 février 2025
Kebeli	1 ^{er} novembre 2024	31 janvier 2025
Tozeur	1 ^{er} novembre 2024	31 janvier 2025

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 novembre 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

*La ministre de l'industrie, des
mines*

et de l'énergie

Fatma Thabet épouse Chiboub

Vu

Le Chef du Gouvernement

Kamel Maddouri